

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 octobre 2018

PLF POUR 2019 - (N° 1255)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-247

présenté par

M. Potier, M. Garot, Mme Pires Beaune, M. Jean-Louis Bricout, Mme Rabault, M. Letchimy, Mme Bareigts, Mme Manin, Mme Vainqueur-Christophe, M. Aviragnet, Mme Battistel, Mme Biémouret, M. Bouillon, M. Carvounas, M. Alain David, Mme Laurence Dumont, M. Faure, M. David Habib, M. Hutin, M. Juanico, Mme Karamanli, M. Jérôme Lambert, Mme Pau-Langevin, M. Pueyo, M. Saulignac, Mme Tolmont, Mme Untermaier, M. Vallaud et Mme Victory

ARTICLE 39**ÉTAT B****Mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture	0	0
Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation	0	210 000
Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture	210 000	0
TOTAUX	210 000	210 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement ponctionne le budget de l'action 05 (élimination des cadavres et des sous-produits animaux) du programme 206 « sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation » afin d'alimenter le budget du Titre 2 « dépenses de personnel » du programme 215 « conduite et pilotage des politiques de l'agriculture » afin d'accompagner l'Agence Bio dans sa montée en charge. Un nouveau programme « Ambition Bio 2022 » a été lancé le 25 juin 2018 composé de 7 axes pour atteindre ces objectifs et structurer des filières biologiques françaises. Ainsi, le fonds de structuration « Avenir Bio » géré par l'Agence Bio est doublé en 2019, le portant ainsi de 4 à 8 millions d'euros par an. Cette hausse était attendue et nécessaire. Cependant, avec le doublement du Fonds Avenir Bio et l'augmentation de l'offre bio dans les cantines telle que votée en lecture définitive à l'Assemblée nationale dans le texte « pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous », il semble indispensable de revoir à la hausse le budget alloué aux ressources humaines de l'Agence Bio. Aussi, cet amendement propose de rehausser à hauteur de 3 ETPT supplémentaires les dépenses de personnel du programme 215 dans le but de les flécher vers l'Agence Bio afin de pouvoir couvrir l'augmentation des dossiers à instruire dans le cadre du fonds de structuration « Avenir Bio » mais aussi pour accompagner les collectivités dans la réussite de leurs approvisionnements en bio.